



Comment anticiper un logement pour l après divorce

Par Chat

Bonjour,

Je souhaite divorcer mais mon salaire ne me permet pas de trouver une location. En revanche, j ai de l argent provenant d un héritage. Puis je acheter ou faire construire une maison grace a cet argent (afin de ne pas me retrouver à la rue) alors que nous ne sommes pas divorcer.J aimerais que ce bien ne rentre pas dans la communauté et donc le partage et puisse m accueillir après le divorce.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Même en étant marié, vous rester pleinement et personnellement propriétaire des biens reçus par succession.

Vous pouvez donc acheter ou construire avec ce capital, en prenant soin de le faire mentionner dans les actes.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si votre acquisition utilise uniquement des deniers propres et que vous pouvez le prouver, c'est possible. Il faut le mentionner dans l'acte notarié.

Toutefois si votre salaire ne permet pas de payer un loyer, serez vous à même de faire face aux frais que ce bien va occasionner ?